

23 novembre 2016

Compte-rendu rencontre avec Jean-Marc Verchère, adjoint à la voirie

Présents : Virginie Caballé, Christian Gobin, Christelle Six
Françoise Coste, Roselyne, JMT

1- Réorganisation des services

Christian Gobin chapeaute le pôle transports déplacements-voirie et est directeur de la voirie (plus de 150 agents).

Virginie Caballé, sous la responsabilité de Christian Gobin est directrice des transports – déplacements (compétences agglo). Sous sa responsabilité, plusieurs ingénieurs répartis en plusieurs branches :

- Transports en commun : Olivier Sorin
- Déplacements : Régis Le Bihan (trafic, feux = régulation, tramway et cœur de Maine), Matthieu Delafosse (planification) et Sylvain Hénard (stationnement),
- Modes doux (on ne parle pas encore de modes actifs) : **Christelle Six** qui remplace Cyril Fouquet mais contrairement à celui-ci elle ne fera plus d'animations mais sera en charge des études préalables et de la planification des itinéraires et infrastructures vélo.

La voirie assure la maîtrise d'ouvrage : dessin des profils, marchés, mise en œuvre.

Les chargés d'opération voirie (Nicolas Chauvineau, Elise Maillard...) peuvent demander à Christelle concernant les aménagements vélos.

2- Concertation

« Comment vous associer en amont, c'est toujours le problème » (JM Verchère)

Notre interlocutrice est Christelle : elle doit être l'aiguillon pour que PAV soit à un moment donné dans la boucle d'élaboration des projets.

Quelques exemples :

- Saisine des conseils de quartier sur la ville apaisée. Deux objets :
 - o Définition des zones 30 sur la rive droite et bilan de ce qui a été fait sur la rive gauche.
 - o Identification de 15 points noirs par quartier.

Les 30/11 et 14/12, les propositions de chaque conseil (« un bon boulot ») déjà examinées par les services, seront discutées avec les conseils de quartier. Christelle Six sera présente pour que derrière il y ait un contact avec PAV sur 30 ou 40% des points qui touchent le vélo. Mi-décembre on pourra voir Place au vélo pour dire où on en est.

Précision sur les zones 30 : « c'est toutes les rues sauf les grands axes dans tous les quartiers, mais avec une spécificité : il faut que progressivement on leur donne des configurations qui soient des vraies zone 30, qu'on ne puisse pas rouler à 50. Il faudra donc planifier ces aménagements dans le temps. On fera approuver le plan de zones 30 par le conseil municipal au printemps 2017.»

La Doure se fera en 2017.

- Place St Léonard

Le vélo n'a pas été oublié disent-ils unanimement. Perte de priorité à tout le monde sur le carrefour comme sur la place du lycée.

Nous rappelons que nous n'avons pas été associés. Nous pointons le risque que le vélo prenne le trottoir et les parkings pour éviter de rester derrière la file de voitures. (NDLR. Il faudra probablement que nous allions faire des observations aux heures de pointe pour vérifier si notre hypothèse se vérifie ou non).

- Exemples de petits aménagements qui ne passent pas par le service transports – déplacements et donc Christelle Six
 - o Abris piétons dans les traversées devant les écoles au détriment des voies cyclables (Henri Chiron, Aldo Ferraro). Aménagements réalisés rapidement cet été dans le cadre de la mise en sécurité des écoles
 - o Rue Chèvre, passage piéton surélevé devant l'agence clientèle de l'eau, avec un gros 30 peint sur la chaussée en amont, qui rend illisible la zone 30 de toute la rue et conduit à une vitesse excessive en aval.

Christian Gobin reconnaît l'erreur : « on va faire le ménage ». Christelle sera la personne dédiée au vélo mais il faut aller au-delà et regarder les questions de détail. Il a évoqué plusieurs fois un besoin de fiches techniques pour son service en s'adressant à Christelle Six. Pour la pose d'arceaux vélos, nous avons suggéré que les techniciens aient avec eux un vélo afin vérifier in situ que les vélos pourront se positionner facilement et en longueur et en largeur : ceci permettrait d'éviter le cas de l'école Grégoire Bordillon ou de la crèche place du Lycée.

3- Aménagements en cours de réflexion

- Bédier et boulevards sud

- o JM Verchère : « Bédier, on ne m'en a pas parlé (de la réfection du bitume). On a commencé à regarder, c'est pas simple.
- o Réduire à une voie dans chaque sens : cela demande de voir si fluidité possible sur les carrefours (= longueur de stockage suffisante pour véhicules à l'arrêt).
- o Nous dénonçons comme inutile pour la fluidité deux files de voitures en ligne droite. Contrainte = délestage de l'autoroute si problème dans le tunnel + voie sur berges. (NDLR : faut-il calibrer des voiries pour des événements exceptionnels ?)

- Place de l'Académie (réfection du bitume sans marquage vélo)

Verchère : « on avait un problème, c'est que les cars montaient sur le trottoir. J'ai rogné un peu sur l'îlot central pour les manœuvres des bus. »

Demande de réflexion à un architecte sur l'ensemble Académie-Kennedy car très compliqué vu les trafics (Blablacar, bus, cars...)

- Liaison avec les Ponts de Cé : on a pris du retard, PAV verra avec Christelle. Le problème est principalement entre le boulevard d'Estienne d'Orves et l'ESA car il y a une ligne de bus (n°8).

- Belle-Beille n'a pas été aménagée en 30 mais sera dans le plan ville apaisée (cf. plus haute).
 - En 2017 on va démarrer réseau de chauffage urbain. Beaucoup de rues seront ouvertes et donc regroudronnées totalement ou à moitié
 - Demande à PAV : voir dans le prolongement de la rue Barra au nord si route d'Épinard (entre rue Lecut et Frémond) on peut mettre une bande cyclable dans le sens de la descente alors que cela ne semble pas possible dans la montée à cause des stationnements et pourtant c'est ce qui a de plus intéressant pour les cyclistes (NDLR : prévoir un déplacement sur place).
 - Saisine vélo dans les conseils de quartier (info relayée par Fabrice) ? Non, beaucoup de remarques portent sur le vélo dans la saisine Ville apaisée. Vérifier s'il n'y a pas une saisine spécifique à Belle-Beille et Monplaisir dans le cadre de la concertation ANRU.

- Hôpital :
 - 150 places libérées pour les salariés à la place d'installations de chantier de l'hôpital nord. Sur les 2 ou 3 ans qui viennent, encore la possibilité de libérer 150 places pour les salariés.
 - « Nous allons réfléchir à la mise en enclos de l'avenue de l'Hôtel Dieu, entrée des urgences (aujourd'hui saturé dès le matin), avec une heure de gratuité, et au réaménagement de cette entrée moche.
 - Construction d'un parking public sous la patinoire (250 places), et pas exclu que places réservées pour salariés de l'hôpital, facilement accessible par pont du tramway.
 - On veut ainsi libérer 300 places La Rochefoucauld, utilisées actuellement par les salariés du CHU. Et que nous ville on soit tournés vers les visiteurs et les ambulatoires.
 - Donc pas de parking en silo. « On est plutôt en train de résoudre ce problème-là ».
 - Stationnement vélo pour les salariés ? PDE en chantier à l'hôpital. Christelle Six va se rapprocher de l'équipe qui travaille sur le PDE du CHU. Nous suggérons réorganisation complète du stationnement vélo sécurisé sur le site.

- Ramon-Doyenné : Ont pris conscience de la nécessité de faire quelque chose. Réunion de travail prochainement avec PAV. Vu sur plans provisoires : des options à préciser, mais ça a l'air de s'engager dans le bon sens.

- Rue du Quinconce : réfection des réseaux et reprofilage de la rue
 - Rue de quartier et suppression du transit en empêchant aux automobiles de s'en servir comme voie de contournement pour rejoindre Saint-Barthélemy (moyen non précisé)
 - Réduction de la largeur des trottoirs de 1.8 à 1.6-1.7 m (peut-être 2 largeurs différentes) pour réduire les accrochages entre véhicules. Les trottoirs seront plus circulants par réduction du mobilier en façade et sur trottoir et réduction de la pente.

- Vitesse des voitures limitée à 30 (zone 30) avec plateaux surélevés à chaque carrefour et suite aux remarques des habitants, étude de la possibilité d'alternance du côté de stationnement pour couper la linéarité de la rue
- Rue parallèle à l'avenue Jeanne d'Arc parallèle qui sera cyclable sur l'axe central.
- Les deux impasses (rue Proust et Groizelau) : aménagement en plateau urbain pour couper la continuité avec la rue d'en face, faciliter les manœuvres et permettre l'accès direct piétons-vélos à l'avenue Jeanne d'Arc.
- La solution sens unique avec contre-sens cyclable n'a pas été retenue car elle entraîne un report de circulation sur la place du Lycée pour les riverains voulant rejoindre leur logement : vu l'aménagement récent de cette place, une augmentation du trafic est sans intérêt.
- Travaux de surface pas avant l'été prochain (NDLR Ne pas oublier de demander l'évolution des plans)

4- Points divers

- Carrefour Pasteur-Montaigne : même avec la réduction prévue du trafic (échangeur pont Langlade), on garde tous les mouvements sur le carrefour Pasteur-Montaigne, donc avec le tourne à gauche, sinon les voitures voudront tourner à gauche devant le centre de congrès et ce sera pire là-bas. On ne peut donc pas réduire la largeur de la voirie à ce niveau.
- Stationnement sur trottoirs et bandes cyclables. Verchère affirme qu'il y a des PV, mais reconnaît que ce n'est pas en nombre suffisant pour être dissuasif car les agents sont aussi occupés à verbaliser d'autres infractions (crottes de chien, ordures...)
- Club des villes cyclables : Verchère pense que c'est lui le référent, il va essayer de s'en occuper un peu plus.
- Parade lumineuse : transmettre à Christelle Christian Gobin voit quel est le minimum nécessaire que nous devons faire pour déclarer cette manifestation bien prévue dans le programme de Soleils d'hiver cette année.
- Communication : remerciements et quelques remarques sur le contenu de Vivre à Angers. Ils ont eu des retours sur l'absence de casque sur la photo. Nous demandons de reprendre la comm' l'an prochain avec le thème majeur de l'éclairage des cyclistes.